

Note d'unité opérationnelle

CRIV

N° 2018-16 | Décision du 25 mai 2018

Portant délégation de signature de la responsable de l'unité spécialisée Centre de Régulation et d'Information Voyageur (CRIV), au personnel d'encadrement du CRIV

La responsable de l'unité spécialisée CRIV,

Vu le décret 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2010-28 consentie le 1er juin 2010 au directeur du département BUS par le président - directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 27 février 2015 (N° BUS 2015-12) à la responsable de l'unité spécialisée CRIV, par le directeur du département BUS.

Décide :

Article 1er :

De donner délégation à :

- Monsieur Marc SAUVAT, responsable des ressources humaines de l'unité spécialisée CRIV, ou à
- Madame Ghuizlane ATMANI, responsable production, ou à
- Madame Véronique DORIN, responsable d'entité, ou à
- Monsieur Nourredine KARETTI, responsable d'entité, ou à
- Monsieur Julien PERINUCCI, responsable d'entité, ou à
- Monsieur Jean-Claude FAUCONNIER, responsable d'entité, ou à
- Monsieur Guillaume PICHOT, responsable d'entité.

afin de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail faisant suite soit à un accident du travail grave ou d'incidents répétés, soit à la découverte d'un risque grave ou d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave intervenus dans le cadre de son unité.



Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 25 mai 2018

Valentine CUNI
La responsable de l'unité spécialisée CRIV